



## Droit des immigrants à une aide alimentaire (SNAP)

Qu'entend-on par aide alimentaire (SNAP) ?

L'aide alimentaire (SNAP), appelée aussi bons alimentaires (Food Stamps), aide les personnes à régler les dépenses de nourriture. Vous recevez une carte que vous pouvez utiliser pour acheter des denrées alimentaires au supermarché.

Est-ce que j'ai droit à une aide alimentaire ?

Vous devez avoir un faible revenu pour en bénéficier. Il n'est pas nécessaire de vivre avec des enfants ou d'être une personne âgée ou handicapée.

Vous devez être légalement présent aux États-Unis pour obtenir une aide alimentaire.

Certains immigrants à faible revenu peuvent y avoir droit en fonction de leur statut d'immigration :

- Les réfugiés et les bénéficiaires du droit d'asile.
- Les adultes jouissant d'un statut légal de résident permanent depuis plus de 5 ans et les enfants (de moins de 18 ans) de résidents permanents ayant acquis leur statut légal, quelle qu'en soit la date d'obtention.
- Certains immigrants jouissant d'un statut spécial.

Les enfants (de moins de 18 ans) de résidents permanents légaux peuvent avoir droit à une aide alimentaire même si leurs parents ont acquis leur statut il y a moins de 5 ans.

Même si votre statut d'immigrant est légal, vous pouvez ne pas avoir droit à une aide alimentaire si :

1. vous êtes un adulte dont le statut de résident permanent légal date de moins de 5 ans (et vous n'êtes pas réfugié ou bénéficiaire du droit d'asile) ;
2. vous avez déposé une demande d'asile ou demandé un autre changement de votre statut d'immigrant auprès des autorités fédérales d'immigration mais n'avez pas encore reçu de réponse ou

3. vous bénéficiez d'un autre statut juridique moins connu.

Si vous faites partie de l'une de ces trois catégories, vous pouvez avoir droit à une aide alimentaire si :

- vous êtes une personne âgée ou handicapée ;
- vous avez été victime de violence familiale ;
- vous êtes dans l'attente de votre autorisation de travailler ;
- vous avez un permis de travail mais êtes sans emploi ou
- vous avez obtenu une aide alimentaire au 1<sup>er</sup> mai 2012 ou si votre demande était encore en attente à cette date.

Si vous avez des enfants nés aux États-Unis, ces derniers peuvent avoir droit à une aide alimentaire même si vous n'y avez pas droit vous-même en raison de votre statut d'immigration.

Pour les questions concernant les programmes publics, contactez :

Maine Equal Justice (MEJ)  
Numéro de téléphone 207-626-7058, poste 205, ou consultez la page [maineequaljustice.org/about-us/contact-us/](http://maineequaljustice.org/about-us/contact-us/) et laissez-nous un message en ligne.

Pour les questions concernant le statut d'immigrant, vous pouvez contacter :

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)  
Numéro de téléphone 207-780-1593 ou numéro gratuit 1-800-497-8505  
Adresse courriel : [ilap@ilapmaine.org](mailto:ilap@ilapmaine.org)